



AUX ADHÉRENT·ES

DÉS AMI·E·S DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

Points de repères

Nos objectifs

Défendre le **droit à l'alimentation** et **organiser démocratiquement le système alimentaire**, favoriser l'**accès de toutes et tous à une nourriture choisie** et de qualité, assurer une **juste rémunération des producteurs et productrices** : tels sont les objectifs des Ami·e·s de la Confédération paysanne (Cf plaquette), et les raisons pour lesquelles **notre association est membre du Collectif Pour une Sécurité sociale de l'alimentation** aux côtés de la Confédération paysanne et des autres associations fondatrices.

Depuis la création du collectif Pour une Sécurité sociale de l'alimentation en novembre 2019, l'idée d'une SSA fait son chemin, tant en termes de **plaidoyer national que par l'émergence d'expérimentations locales**, qui se multiplient et testent l'idée aux quatre coins de la France. Ce document propose d'apporter **quelques éclairages sur le positionnement de notre association sur ce sujet**, à destination, en particulier, de celles et ceux de ses membres qui s'y engagent.

En tant que membre des Ami·e·s de la Conf', notre rôle est également :

- de **porter une attention particulière à la présence de paysannes et paysans** dans les expérimentations et en particulier celles et ceux de la Confédération paysanne ;
- par **l'éducation populaire**, de **défendre l'agriculture paysanne et la rémunération du travail** de celles et ceux qui la produisent ; de soutenir et développer une agriculture qui préserve l'environnement et le vivant dans son ensemble ; d'œuvrer pour la souveraineté alimentaire de nos territoires et lutter contre l'agro-industrie.

Nous faisons le **pari de l'intelligence collective** et partons du principe que tout le monde, dans la mesure du possible, aspire à avoir une alimentation qui ne les empoisonne pas, apporte saveur et goût, tout comme les producteurs et productrices peuvent aspirer à de meilleures conditions de travail et à une juste rémunération.

La **SSA** est pensée comme un **outil de transformation, transition et levier macroéconomique** vers d'autres modèles agricoles et alimentaires, avec comme axe central **que les décisions** soient prises, **en connaissance de cause**, par des processus de démocratie citoyenne où consommateurs, producteurs, transformateurs, distributeurs sont rassemblés pour transformer les systèmes alimentaires vers des logiques de diversification, résilience et démocratie adaptées aux territoires. C'est donc au sein des caisses locales que seront collectivement définies les modalités de conventionnement.

Notre implication se situe à plusieurs niveaux :

Au national :

- **collectif national** « Pour une sécurité sociale de l'alimentation » : notre association a participé aux réunions fondatrices du collectif et est partenaire du travail en cours depuis la première rencontre de novembre 2019 à Villarceaux. Elle fait officiellement partie du collectif depuis janvier 2021. Des adhérent·es membres de notre commission thématique interne y représentent l'association lors des réunions mensuelles, et participent aux différents Groupes de travail (GT) : « *démocratie dans les caisses* », « *Production, transformation, distribution* » ; « *Loi expérimentation SSA* » ; « *Recherche* » ; « *commission communication* », « *accueil des expérimentations locales* ».
- **commission thématique interne aux Ami·e·s de la Conf'** : tout·e adhérent·e qui le souhaite peut s'investir dans notre commission thématique : c'est là que des points mensuels sont faits sur les différents travaux en cours et que des perspectives sont définies, en lien avec les autres instances nationales de l'association.

Au local :

Les dynamiques locales Ami·e·s se développent à grands pas, tout comme les expérimentations de SSA. Les Ami·e·s de la Conf' sont souvent amené·es à y participer ou même à aider à leur lancement.

Quelques éléments de positionnement

Notre référentiel par rapport à la SSA : le socle commun

Les Ami·e·s de la Conf' ont pris part à la rédaction du socle commun entre 2019 et 2020. Ce **socle** reste jusqu'à présent **notre référentiel**, comprenant 3 piliers indispensables :

- **universalité** de l'accès,
- **conventionnement** des professionnels réalisé par des caisses gérées démocratiquement au niveau local, et articulées avec une instance nationale composée de membres représentants de ces caisses.
- financement par la création d'une **cotisation sociale** (*modalités précises en cours de réflexion*).

Dans ce **socle commun**, « concrètement et sur le modèle du système de santé, une carte vitale de l'alimentation donne accès à des produits conventionnés pour un montant de 150€/mois et par personne. »

Un montant en deçà duquel on ne peut pas se prévaloir d'assurer le **droit à l'alimentation**.

Ce montant a été défini en 2019. Il devra certainement être réévalué lors de la mise en application de la SSA (actuellement, la réévaluation est estimée à 20 % de plus)².

2. Des réflexions sont en cours dans la perspective d'éventuellement réévaluer ce montant à la hausse :

- compte tenu de l'inflation des prix des matières et de l'énergie, du coût de la main d'œuvre,
- dans la perspective de pouvoir financer l'installation paysanne et les infrastructures concernant la transformation et distribution.

Les expérimentations locales et la SSA

Les **expérimentations locales**, de par leur nature et contexte, ne peuvent incarner totalement le projet de Sécurité sociale de l'alimentation porté au niveau national. Toutefois, elles constituent des **jalons indispensables** tant pour « tester » que pour préciser et amplifier le plaidoyer national.

Si elles ne peuvent « être la SSA », les expérimentations locales **tendent vers** la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation.

Initiatives locales et groupes locaux font chacun·e l'objet d'une charte élaborée par le Collectif.

« Expérimenter » la mise en place concrète de poches de socialisation de l'agriculture et de l'alimentation sur différents territoires ne pourra être une expérimentation en tant que telle de la sécurité sociale de l'alimentation : l'échelle nationale et son caractère universel, le financement mis en place par des cotisations sociales ne sont pas envisageables à l'échelle locale. Néanmoins, se réapproprier cette question sur les territoires peut aussi se concrétiser par la mise en place d'actions, de projets qui avancent vers la démocratie alimentaire ou par des actions de plaidoyer localement. »

L'importance de la présence des dynamiques locales Ami·e·s de la Conf' dans les expérimentations

En tant qu'association citoyenne portant les valeurs de démocratie, d'éducation populaire et de défense de l'agriculture paysanne :

👉 nous pensons que la création d'espaces de rencontres et d'échanges entre habitant·es d'un territoire, producteurs et productrices (production et transformation de l'alimentation), acteurs et actrices de la distribution, mais aussi chercheurs et chercheuses amèneront à une **meilleure compréhension des réalités de chacun·e**, permettant *in fine* de **prendre des décisions « en connaissance de cause »**, comme a pu en témoigner l'expérience de la Convention citoyenne sur le climat.

Les Ami·e·s de la Conf' ont donc toute leur place dans ces expérimentations, peuvent en être à l'initiative et contribuer à mettre en lien les différents acteurs du territoire (de la production à la distribution, en passant par la transformation et la consommation).

Quelques lignes directrices auxquels nous accordons une attention particulière & quelques réflexions en cours :

Quelles cotisations cible-t-on (*patronales, salariales, dans quelles proportions ?*)

☞ C'est la cotisation sociale à taux unique sur la production réelle de valeur ajoutée qui permet le financement de la SSA.

Sur la Démocratie

☞ La construction démocratique de la SSA doit porter une **attention particulière à la parole des femmes**. En effet, elles sont à la fois les premières concernées par l'achat et la transformation de l'alimentation dans la sphère privée mais aussi grandement concernées par les dysfonctionnements de la chaîne de transformation et de distribution de l'agro-industrie en tant que salariées.

Des questionnements en cours autour du montant

☞ En deçà de 150€ par mois et par personne, nous ne pouvons parler de **Droit à l'alimentation**.

👨👩👧👦 Toutefois, certaines expérimentations se heurtent à la question de la **disponibilité** : l'agriculture paysanne ne peut actuellement fournir de la nourriture à hauteur de 150€ par personne et par mois. L'enjeu sous-jacent du renouvellement des générations paysannes et de l'accès au foncier est prégnant, immense.

🧠 Dans le cadre de certaines expérimentations, une partie du montant des 150€, lorsque non utilisée, est donc reversée à une **caisse commune**, dans la perspective de contribuer au **financement d'installations paysannes et d'infrastructures** concernant la transformation et la distribution.

⌚ Ces enjeux nous amènent aussi à la question de la **rémunération des paysans et à leur autonomie**, la survie de leur activité étant fortement conditionnée aux aides de la PAC, faute de pouvoir bénéficier d'un modèle économique soutenable par leur stricte activité.

🤔 Un prix dit « rémunérateur » inclut-il aussi la **capacité d'investissement** des producteurs ? A quel point peut-on se détacher des aides existantes ? N'y a-t-il pas nécessité de réfléchir à un montant mensuel qui permette aussi de dépasser ce plafond de verre, et d'aller au-delà de la logique généralisée dans laquelle nous sommes structurellement plongés (aide alimentaire ne permettant pas de choisir son alimentation / survie des activités agricoles via la PAC) ? Quelles possibilités économiques pour alors redéfinir et rehausser ce montant ?

Ressources complémentaires dans la Boite à questions :

<https://securite-sociale-alimentation.org/outils-pedagogiques/la-boite-a-questions/>